



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 2 avril 2019**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** MARCHAL François ; MORALES Roland

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;  
**C.C.L.L :** GROLEAU Colette  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Olivier LEGAIN

**Procuration de vote :**

**Mandants :** BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;  
**Mandataires :** DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

**Objet :** Remplacement d'un membre du bureau

## **REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU BUREAU**

**Rapporteur** : Madame Catherine THIEBAUT, Présidente

Le Président de la Communauté de Communes Loue Lison a fait part, par courrier du 10 décembre 2018, du souhait du remplacement de Monsieur EDME au sein du Bureau du SYBERT.

Il est donc acté la démission de Monsieur EDME et l'élection d'un nouveau membre au sein du Bureau sera proposée au prochain Comité.

Pour mémoire, conformément à l'article L.5211-2 renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'article 27 du Règlement Intérieur du SYBERT, les Vice-président(e)s sont élu(e)s au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Le Comité Syndical prend connaissance de la démission de Monsieur EDME en tant que membre du Bureau du SYBERT.**

**Madame la Présidente présente les modalités d'élection de Vice-Président(e) et le Comité Syndical valide ces modalités.**

**Madame la Présidente procède à un appel à candidatures pour le poste de Vice-Président à pourvoir ; M. STADELMANN se présente.**

**Le Comité syndical désigne Mme FAIVRE Sarah et M. POUJET Yannick comme scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement des opérations électorales.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 29 présents, 3 pouvoirs soit 32 votants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Votes blancs : 3

Vote en faveur de Mr STADELMANN : 29

**M. STADELMANN est élu comme membre du Bureau.**

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 AVR. 2019

Rapport adopté à la majorité

Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIÉBAUT

